

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Etaient présents :

M. POTHET Yves, M. FERRE Jérôme, M. BRIEZ Jérôme, M. PICARD Pascal, Mme PICARD Yvette, M. NEVEU Arnaud, Mme MAUPOU Chantal, Mme DANNEAU Marcelle, M. MESNARD Jacques, M. GODIN Aurélien, M. VILLANUEVA Yves, Mme CHAUVEAU Vanessa

Lesquelles forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait absent et a donné pouvoir :

Mme LEPAPE Nathalie à M. POTHET Yves
M. MORISSEAU Nicolas à Mme DANNEAU Marcelle
Mme ROLLAND Laetitia à M. PICARD Pascal
M. GUITTIER Philippe à M. FERRE Jérôme

Etait excusé : Mme TANCREDE Caroline, M. MARION Philippe

Secrétaire de Séance : Mme DANNEAU Marcelle est désignée secrétaire de séance

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

I - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. FERRE Jérôme en qualité de Président pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes (Transport, Eau, Assainissement, Locaux commerciaux, Lotissement Les Peupliers).

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence de M. FERRE Jérôme, Maire-adjoint, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	114 927.19	103 967.50
DEPENSES	65 965.89	38 471.63
EXCEDENT	48 961.30	65 495.87
DEFICIT		

BUDGET EAU

Sous la Présidence de M. FERRE Jérôme, Maire-adjoint, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	157 686.84	65 394.59
DEPENSES	210 522.88	51 768.46
EXCEDENT		13 626.13
DEFICIT	52 836.04	

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Sous la Présidence de M. FERRE Jérôme, Maire-adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

BUDGET LOC. COMMERCIAUX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	27 809.42	1 409.58
DEPENSES	9 879.28	2 853.29
EXCEDENT	17 930.14	
DEFICIT		1 443.71

BUDGET TRANSPORT

Monsieur Yves POTHET, Maire, se retire au moment du vote. Sous la Présidence de M. FERRE Jérôme, Maire-adjoint, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

BUDGET TRANSPORT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	53 310.21	52 050.35
DEPENSES	47 777.40	0.00
EXCEDENT	5 532.81	52 050.35
DEFICIT		

BUDGET LOTISSEMENT LES PEUPLIERS

Sous la Présidence de M. FERRE Jérôme, Maire-adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

BUDGET LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	108 465.50	14 266.48
DEPENSES	111 274.00	122 731.96
EXCEDENT		
DEFICIT	2 808.52	108 465.48

BUDGET PRINCIPAL

Sous la Présidence de M. FERRE Jérôme, Maire-adjoint, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 572 807.19	228 649.14
DEPENSES	1 359 953.61	412 203.37
EXCEDENT	212 853.58	
DEFICIT		183 554.23

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (assainissement – eau – transport- locaux commerciaux – lotissement des peupliers)

III - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Par 14 voix pour et 2 abstentions

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit d'investissement de : 1 443.71 €
 Un excédent de fonctionnement de : 17 930.14 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 1 443.71 €
- le solde disponible 16 486.71 € est affecté en totalité à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit d'investissement de : 183 554.23 €
 Un total de restes à réaliser en dépense de : 37 900.00 €
 Un total de restes à réaliser en recettes de : 55 676.00 €
 Soit un solde positif de restes à réaliser de : 17 776.00 €
 Soit un déficit d'investissement (résultat et RAR) de 165 778.23 €

Un excédent de fonctionnement de : 212 853.58 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 165 778.23 €
- le solde disponible 47 075.35 € est affecté en totalité à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

IV - VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS 2019

A L'unanimité le conseil municipal décide d'appliquer pour 2019 les taux identiques à ceux votés en 2018

	TAUX 2018	TAUX 2019	PRODUIT ATTENDU
TAXE D'HABITATION	18.61	18.61	214 759
TAXE FONCIER BATI	27.80	27.80	303 854
TAXE FONCIER NON BATI	62.81	62.81	38 251

Monsieur VILLANUEVA demande combien de personnes paient la taxe d'habitation : réponse : Environ 12 % des foyers fiscaux paient la taxe d'habitation

V - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention 2017	Alzheimer association	Association	100.00
6574	Subvention 2017	Association des Parents d'élèves	Association	1 000.00
6574	Subvention 2017	Association Sportive Muroise	Association	1 200.00
6574	Subvention 2017	Atelier 4s	Association	100.00
6574	Subvention 2017	Club de Danse	Association	300.00
6574	Subvention 2017	Coopérative Scolaire	Association	250.00
6574	Subvention 2017	Famille Rurale Mur de Sologne	Association	400.00
6574	Subvention 2017	La Galoche Solognote 41	Association	150.00
6574	Subvention 2017	Les Amis de Mur	Association	150.00
6574	Subvention 2017	La Muroise Ecole de Musique	Association	950.00
6574	Subvention 2017	La Muroise Association	Association	1 200.00
6574	Subvention 2017	Office National des Anciens Combattants Victimes de Guerre	Association	76.00
6574	Subvention 2017	Prévention Routière	Association	76.00
6574	Subvention 2017	Sauvons la Straize	Association	70.00
6574	Subvention 2017	Souvenir Français	Association	70.00
6574	Subvention 2017	SSAG ANIM'	Association	200.00
6574	Subvention 2017	Tennis Club Murois	Association	560.00
6574	Subvention 2017	UNCAFN	Association	310.00
6574	Subvention 2017	UNRPA	Association	700.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions conformément au tableau ci-dessus à l'exception de la Subvention pour l'Association Famille Rurale et l'Association Les Amis de Mur

Madame CHAUVEAU Vanessa, Conseillère Municipale, en qualité de Présidente de l'Association Famille Rurale de Mur de Sologne, décide de s'abstenir pendant le vote de la subvention à cette Association.

Pour l'association Famille Rurale par 15 voix pour et une abstention il est décidé de verser une subvention de 400.00 €.

M. PICARD Pascal, Conseiller Municipal, en qualité de secrétaire de l'Association Les Amis de Mur, décide de s'abstenir pendant le vote de la subvention à cette association.

Pour l'association Les Amis de Mur par 14 voix pour et deux abstentions il est décidé de verser une subvention de 100.00 €

La subvention du Souvenir Français est portée à 70 € à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil Municipal et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget primitif 2019

BUDGET LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

Par 15 voix pour et une abstention adopté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	93 000	151 466
DEPENSES	93 000	151 466

BUDGET TRANSPORT

Par 14 voix pour 1 contre et 1 abstention adopté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	48 461	71 461
DEPENSES	48 461	71 461

M. NEVEU Arnaud et M. VILLANUEVA Yves quittent la réunion de Conseil Municipal et seront considérés absents pour la suite des délibérations.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Par 13 voix pour et 1 abstention adopté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	129 266	199 106
DEPENSES	129 266	199 106

BUDGET EAU

Par 13 voix pour et 1 abstention adopté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	201 928	114 600
DEPENSES	201 928	114 600

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Par 14 voix pour adopté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	33 324	2923
DEPENSES	33 324	2923

BUDGET PRINCIPAL

Par 13 voix pour et 1 abstention adopté

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 424 921	718 690
DEPENSES	1 424 921	718 690

M. PICARD Pascal annonce qu'il votera le budget. Il fait part de ses remarques sur la situation financière et l'endettement de la Commune. Il s'agit d'un budget prévisionnel qui ne s'oppose pas à ce qu'interviennent des infléchissements en cours d'exercice.

Questions diverses :

- Monsieur PICARD Pascal informe de la journée citoyenne qui aura lieu le 18 mai. Une réunion préparatoire aura lieu le mercredi 24 avril. Toutes les idées peuvent être exprimées
- Le Maire est autorisé à mener à bien le marché d'aménagement de la Route de Veilleins. L'entreprise retenue est : CLEMENT TP pour un montant de 125 900 € HT.
- L'aménagement du sentier piétons et espace (ancienne Maison CHESNET) est en cours de négociation pour l'échange des terrains.
- Monsieur POTHET a été contacté par une association et un particulier pour organiser la fête de la musique le 22 juin.
- Les 27 et 29 juin il y aura le spectacle du cirque avec l'école
- La Commission école cantine aura lieu le 29 avril 2019 à 19 h à la Mairie au lieu du 22 avril lundi de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45